

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

2025.44 OBJET : Protocole d'intention de coopération décentralisée avec la commune Diembéring, Comité de Jumelage Bon-Encontre – Carabane.

VOTE : 25 Pour.

I - Exposé des motifs :

Depuis 1997, le Comité de Jumelage Bon-Encontre – Carabane agit avec conviction pour améliorer le quotidien des habitants de l'île de Carabane au Sénégal. Le dernier projet, la construction d'une école maternelle, a abouti en février 2025. L'inauguration qui s'est tenue le 23 février 2025 s'inscrit dans une longue histoire d'actions solidaires : la construction de l'école primaire en 2006, l'aide au lancement du jardin des femmes, l'équipement d'une salle informatique, l'appui à la création du collège, ou encore le financement de la cuisine de la cantine sont autant d'actions qui témoignent de cette solidarité durable. Mais au-delà des infrastructures, c'est le soutien continu apporté aux élèves par le financement des repas de cantine qui illustre le mieux l'engagement du comité en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants.

Autant de projets qui ont été menés grâce à aux bénévoles de l'association de jumelage avec Carabane, le soutien d'anonymes donateurs et de la commune de Bon rencontre. De plus, la diaspora carabanale espagnole a récemment animé notre fête des associations par leur énergie communicative et leur convivialité. Venue spécialement pour valoriser le jumelage entre nos collectivités, cette communauté a su créée également sur le marché dominical moment de partage par leurs démonstrations de chants et de danse. Cette présence a contribué à renforcer des liens déjà solides. L'association espagnole de la diaspora carabanale viendra ainsi apporter son soutien aux actions futures du jumelage Bon-Encontre – Carabane.

Un nouveau projet est déjà en marche : créer un centre de santé, le bâtiment existant est très vétuste, peu alimenté en électricité et eau potable, la toiture présentant de nombreux défauts d'étanchéité... Pour en faciliter la réalisation, il est désormais nécessaire de coopérer avec la commune de Diembéring, appui institutionnel indispensable pour obtenir des financements.

A cet effet, il vous est proposé en accord avec la commune de Diembéring, un protocole d'intention de coopération. Ce document sert à poser les bases du partenariat, clarifier les engagements, et établir un cadre de travail partagé avant de formaliser définitivement les modalités d'action. Le protocole d'intention témoigne donc d'une volonté mutuelle d'engager une relation de coopération nécessaire pour la réussite d'un projet à long terme.

Contrairement à une convention qui engage formellement les partenaires sur des actions précises et un financement, le protocole d'intention est moins contraignant juridiquement. Il offre néanmoins un cadre souple, qui facilite les discussions et la construction progressive du projet.

Un protocole d'intention est souvent exigé comme document préalable pour solliciter des aides financières auprès d'institutions publiques (Etat, Union européenne, agences de développement...) ou de bailleurs privés. Il sert à mobiliser les acteurs locaux, associations, opérateurs techniques ou partenaires.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la coopération décentralisée (articles L1115-1 à L1115-4) ;

Considérant l'intérêt pour les communes de Bon Encontre et de Diembéring de développer des échanges et des projets de solidarité en appui du comité de jumelage Bon Encontre – Carabane ;

Considérant le protocole d'intention **en annexe n°2**, proposé par la commune de Diembéring, le comité de jumelage Bon Encontre Carabane, qui donne la possibilité de tester le partenariat et d'ajuster les engagements avant d'aller vers une convention plus formelle ;

Considérant que ce premier document engagerait une dynamique d'échanges, la création d'un dialogue institutionnel afin de soutenir les projets du comité de jumelage Bon Encontre – Carabane.

Il vous est proposé d'adopter ce protocole d'intention.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

ADOPTÉ le protocole d'intention ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

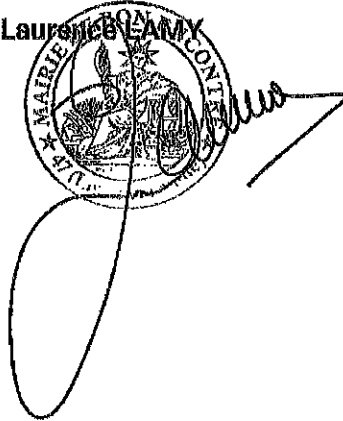
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 27 octobre 2025

Pour copie conforme,

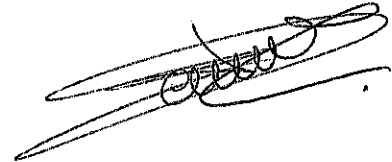
Madame Le Maire,

Laurence DERRAMOND

The image shows the official seal of the Mayor of Bordeaux, which is circular and contains the text 'Mairie de Bordeaux' and '1793'. A handwritten signature in black ink is written over the seal. A large, loopy handwritten mark is also present below the seal.

La secrétaire de séance,

Laurence DERRAMOND

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurence Derramond', is written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251008-2025441-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025